

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations

L'an deux mil dix neuf, le neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sillans, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. André GAY, Maire.

Date de convocation du Conseil 02/09/2019
REICHLING

Secrétaire de séance : Chrystel

Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir donné à	Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir donné à
André GAY	X				Corinne GROLLIER	X			
Sylvie SIMON	X				Angélique RACLOT	X			
Alain GROLLIER	X				Michaël STCHERBAKOFF	X			
Evelyne CHARPENAY			X		Nadine PECHEUR	X			
Jacky GROLLIER			X	Jacky GROLLIER	Dominique BUISSON	X			
Jean MICHEL-VILLAZ	X				Chrystel REICHLING	X			
Chrystelle NOIROT	X				Jacques DURAND	X			
Henri BECHARD	X				Yves NEOLIER		X		
Véronique MARTIN	X				Sébastien RONSEAUX	X			
					Michel RIVAL	X			

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 8 juillet à l'unanimité

1/ Délibération pour travaux sur le réseau « d'éclairage public » tranche 2 :

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a transféré la compétence relative à l'éclairage public au SEDI en date du 13 novembre 2017 à la suite de la réalisation d'un diagnostic sur l'état du réseau. Une première tranche de travaux a été réalisée en Juillet 2019

Le SEDI va poursuivre dès que les financements seront acquis, les travaux de la deuxième tranche.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	52.303 €
Le Montant total des financements externes s'élève à :	43.800 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à :	482 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	8.021 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé

- 1- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
Prix de revient prévisionnel TTC : 52.303€
Financements externes : 43.800 €
Participation prévisionnelle (frais SEDI + contribution aux investissements) **8.503 €**
- 2- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI pour un montant de **482 €**
- 3- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum de **8.021 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Le règlement s'effectuera en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50%, puis solde)

2/ Délibération pour modification du temps de travail d'un poste Administratif :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu des nombreuses tâches à effectuer par l'agent à compter du 1^{er} septembre 2019 ; il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi lui correspondant.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et le décret n°91-298 du 20 mars 1991,

Conformément aux articles 34 et 97 de la Loi du 26 janvier 1984, Monsieur le Maire propose de modifier la durée du temps de travail de l'emploi de l'agent administratif territorial à temps non complet créé initialement pour une durée de 18 heures hebdomadaire par délibération du 04/02/2019, par un temps non complet d'une durée de 24 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et d'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.